

Combattre les discriminations



Les discriminations, c'est interdit par la loi !

- 1- Ça veut dire quoi discrimination ? Eva
- 2- Quand y a-t-il discrimination ? Julie
- 3- Pourquoi est-ce interdit ? Lubin
- 4- Pourquoi discrimine-t-on ? Manon
- 5- Discrimination et inégalité, est-ce pareil ? Chloé
- 6- Sexisme, homophobie, racisme : tous des discriminations ? Laura
- 7- Les discriminations sont-elles dangereuses ? Aaron
- 8- Comment les discriminations sont-elles punies ?

C'est toujours les mêmes qu'on écarte !

- 9- Pourquoi les femmes sont-elles discriminées ? Fanny
- 10- Quelle est la situation des femmes dans le monde ?
- 11- Ségrégation et apartheid : des discriminations ? Matéo
- 12- Les gens de couleur sont-ils très discriminés ? Maïlys
- 13- Les contrôles « au faciès » sont-ils autorisés ? Clara
- 14- La religion est-elle une cause de discrimination ? Benjamin
- 15- Quels peuples ont souffert de discrimination ? Julien
- 16- Y a-t-il encore des peuples mis à l'écart ?
- 17- Y a-t-il des populations marginalisées en France ? Lukas
- 18- Pourquoi rejeter les migrants ? Gaël
- 19- Les personnes handicapées sont-elles discriminées ? Valentin
- 20- Les pauvres subissent-ils des discriminations ? Zoé

D'après J'ai tout compris, Combattre les discriminations de Véronique Maribon-Ferret, Carina Louart - Privat Jeunesse

Touche pas à mon physique !

- 21- Pourquoi s'attaquer à l'apparence des gens ? Colas
- 22- Toujours les mêmes clichés dans les pubs ? Lucie
- 23- Pourquoi voit-on si peu de diversité à la télé ? Pierre
- 24- Injurier quelqu'un sur son physique, est-ce le discriminer ? Martin A
- 25- Pourquoi la traiter de « garçon manqué » ? Quentin
- 26- Au collège, des filles sont en short, et alors ? Louiza
- 27- Pourquoi est-ce mal vu d'être en surpoids ? Lisa
- 28- Pourquoi les roux sont-ils moqués ? Walid
- 29- Porter une djellaba, est-ce un problème ? Adèle
- 30- Faut-il être mince pour travailler dans la mode ? Justine

Touche pas à mon identité !

- 31- Qu'est-ce que l'identité ? Lilia
- 32- Pas de signes religieux à l'école, une discrimination ? Éléa
- 33- Le foot dans la cour, un privilège de garçon ? Jhonathan
- 34- Il est efféminé, et alors ? Johanna
- 35- Le harcèlement scolaire est-il une discrimination ? Arthur
- 36- Sur Internet, peut-on être discriminé ? Noé
- 37- Y a-t-il de « mauvaises » adresses ? Martin P
- 38- Mais qu'est-ce qu'il a l'accent de Bigflo & Oli ? Nathanaël
- 39- 55 ans et trop vieux pour trouver un travail ? Martin T
- 40- Pourquoi être refoulé d'une discothèque ?
- 41- Pourquoi si peu de sport féminin à la télévision ? Sacha
- 42- La Gay Pride, une marche contre les discriminations ? Hugo

En finir avec ce fléau

- 43- Quelles grandes figures ont engagé la lutte ? Jérémy
- 44- Aujourd'hui, qui mène le combat ? Callista
- 45- Peut-on mesurer les discriminations ?
- 46- Est-il utile de tester ou de mesurer les discriminations ? Elise
- 47- C'est quoi la discrimination positive ? Estelle
- 48- Les quotas, ça marche ? Juliette
- 49- Des discriminations ont-elles disparu ? Elsa
- 50- À qui s'adresser en cas de discrimination ? Anouk



Élèves de 3ème LCA du
collège Jean Rostand, Balma



Ça veut dire quoi "discrimination" ?



Petit indice: ce mot vient du latin **discriminatio**, qui veut dire "séparation". Alors, as-tu compris ? C'est l'action de séparer et de distinguer des objets ou des individus les uns des autres en se basant sur certaines de leurs caractéristiques.



Ce mot a une autre signification, beaucoup plus négative. La discrimination est aussi le fait de traiter différemment, et souvent plus mal, quelqu'un ou un groupe par rapport au reste de la population. Autrement dit, c'est quand, dans la même situation, certaines personnes se voient refuser des droits qui sont accordés aux autres, pour des raisons ou des critères interdits par la loi.

C'est une jeune fille qui se voit refuser un travail d'animatrice au motif qu'elle est tatouée et porte un piercing sur le nez.



C'est par exemple un enfant rom vivant dans un campement à qui la mairie refuse l'accès à l'école à cause de son origine et de son lieu de résidence.

Cela peut être aussi un élève en fauteuil roulant privé de sortie ou d'un voyage scolaire à cause d'un manque de personnel pour l'aider dans ses déplacements. L'impossibilité d'obtenir un Accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH) et un Auxiliaire de vie sociale (AVS) pour assister un enfant à l'école fait régulièrement l'objet de plaintes de la part des parents pour discrimination.



Les situations de discrimination sont très nombreuses en France mais aussi dans le monde. Elles peuvent même se cumuler: une femme noire et en situation de handicap peut être victime de discrimination à la fois sexiste, raciste et handiphobe.



Quand y a-t-il discrimination ?

En France, la loi est précise. Elle a listé 25 critères de discrimination dont les principaux sont l'âge, le sexe, l'origine, l'appartenance ou non à une prétendue race, le handicap, l'orientation sexuelle, les opinions politiques, la religion, l'apparence physique, le nom, le lieu de résidence, etc. Cette liste n'est pas figée, car de nouvelles discriminations peuvent apparaître.

Cette loi établit aussi les situations dans lesquelles il est interdit de discriminer selon les critères déjà énoncés, comme lors de la recherche d'un emploi, d'un logement à l'entrée d'un magasin ou d'une mairie, etc.



Par exemple, un employeur n'a pas le droit de refuser un travail à quelqu'un au motif qu'il est obèse : c'est un cas de discrimination basée sur l'apparence physique.



En revanche, si quelqu'un organise une fête chez lui et n'invite pas un camarade parce qu'il trouve qu'il est trop « gros », ce n'est pas très sympa, mais ce n'est pas interdit par la loi ! Les différences de traitement dans la vie privée, en famille ou entre amis, même si elles sont injuste, ne sont pas des discriminations aux yeux de la loi.



Attention, certaines situations peuvent provoquer, volontairement ou pas, des discriminations indirectes.



Par exemple, lorsque les animaux ne sont pas autorisés dans un magasin, un chien d'aveugle et son maître ne pourront pas entrer. Le commerçant discrimine ainsi la personne handicapée, ce qui est interdit par la loi.



Julie

3

Pourquoi est-ce interdit ?



Parce que la discrimination est contraire au principe d'égalité, l'un des trois mots de la devise de la République française : "Liberté, Égalité, Fraternité".

C'est un droit fondamental hérité de la Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen de 1789 dont l'article premier affirme : "Tous les êtres humains naissent et demeurent libres et égaux en dignité et en droits." Cela signifie que, même si nous sommes tous différents, chacun a droit au respect et à l'égalité devant la loi. Le principe d'égalité a été repris dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et dans la constitution de 1958 qui précise dans son article premier que la France "assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion".

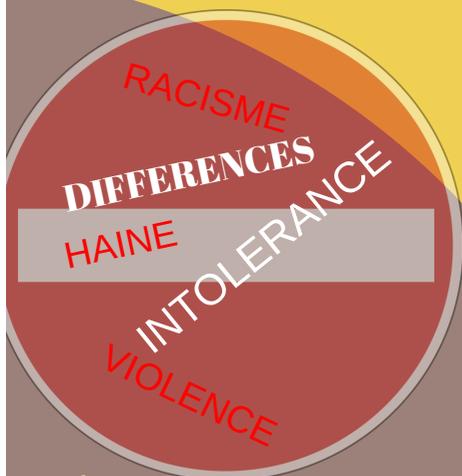


De très nombreux textes de loi français et européens, comme la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (2000), sont venus s'ajouter. Au niveau international, l'Organisation des Nations unies a fait adopter plusieurs conventions destinées à protéger les populations les plus discriminées et/ou vulnérables, telles que la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (1965),

la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979), la Convention internationale des droits de l'enfant (1989) et la Convention relative aux droits des personnes handicapées (2006).



D'autres textes incitent les États à combattre les discriminations dans certains domaines comme l'emploi (1958) ou l'enseignement (1960) avec la Convention de l'Unesco qui demande que soit respecté le droit à l'éducation pour tous sans distinction.



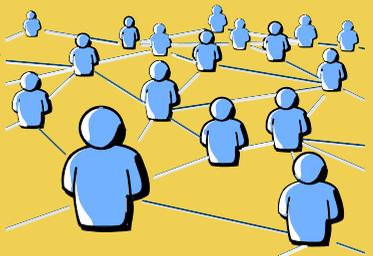
Pourquoi discrimine-t-on ?

Contrairement à ce que l'on croit, celui qui discrimine n'est pas toujours l'autre.



On est tous concernés et tous responsables. La discrimination trouve son origine dans la peur de la différence. Toute personne qui ne nous ressemble pas physiquement, qui a grandi dans une autre culture ou se comporte différemment a tendance à nous inquiéter.

Ce sentiment est lié à notre méconnaissance de l'autre, parfois à notre expérience, mais surtout à tous les stéréotypes et les préjugés, ces jugements bâtis sur des a priori souvent négatifs portés sur certaines catégories de population. Ces idées toutes faites que nous avons sur les filles, les garçons, les personnes en surpoids, les pauvres, les rappeurs et bien d'autres, sont partagées à travers la société et transmises de manière inconsciente à travers l'éducation, l'école, la publicité, les réseaux sociaux.



Elles permettent de comprendre le monde de manière simplifiée. Notre cerveau le fait d'ailleurs malgré nous : il classe, range des cases et ordonne toutes les informations pour mieux saisir la complexité du monde qui nous entoure. Ces préjugés deviennent dangereux lorsqu'il nous conduisent, individuellement ou entraînés par l'effet de groupe, à exclure ou à discriminer.

Ainsi est-il fréquent d'entendre "les filles sont nulles en maths, les garçons en français", "les hommes sont tous des machos", "les femmes conduisent mal", "les personnes handicapées sont toutes en fauteuil roulant", etc. Ces généralisations ont été construites de toutes pièces au fil de l'histoire.



Discrimination et inégalités, est-ce pareil ?

Non. On les confond souvent, mais ce sont deux choses différentes. Toutes les inégalités ne sont pas des discriminations. Seules celles qui sont interdites par la loi sont des discriminations.



On parle d'inégalité quand une personne, ou un groupe, dispose de moyens d'accès à des biens, des services et des pratiques comme les loisirs alors que d'autres n'en bénéficient pas, ou pas autant. Par exemple, avoir un salaire élevé permet d'être logé confortablement, d'aller souvent au restaurant, d'avoir une maison à la campagne, et de partir en vacances. Ce ne sera pas le cas pour un chômeur ou une personne touchant un salaire plus faible. Ces inégalités de mode de vie dans un même pays peuvent paraître choquantes et injustes, mais elles n'ont rien d'illégal et ne sont donc pas des discriminations..

Le propriétaire d'un appartement a par exemple droit d'exiger du locataire un minimum de revenus pour payer le loyer et de choisir celui qui a le meilleur salaire. La personne la plus riche obtient alors l'appartement : il s'agit d'un traitement inégalitaire mais autorisé par la loi. Par contre, si le propriétaire refuse de louer son appartement au motif que le candidat est d'origine africaine, non seulement il s'agit d'un traitement inégalitaire, mais aussi d'une discrimination, puisque le critère de l'origine est interdit par la loi. Le propriétaire peut être condamné par la justice.



Les discriminations sont beaucoup moins fréquentes que les inégalités, mais toujours très violentes. Il est en effet toujours douloureux de se voir refuser un appartement du fait de sa couleur de peau.

SEXISME, HOMOPHOBIE, RACISME : TOUS DES DISCRIMINATIONS ?



Non, ces cas sont différents. Toutefois, lorsque des propos insultants ou des comportements de rejet à l'égard des femmes, des personnes homosexuelles ou de couleur aboutissent à ne pas leur accorder les mêmes droits et avantages, ils constituent une **discrimination**. Une personne peut être homophobe, sexiste ou raciste et ne pas discriminer, et inversement.

Le racisme et le sexisme sont des idéologies fondées sur la croyance qu'il y aurait des catégories de population supérieures à d'autres. Ces théories ont été utilisées pendant des siècles pour justifier la domination des hommes sur les femmes et des Blancs sur les gens de couleur.

Grâce à la génétique, il est aujourd'hui démontré que nous appartenons tous à **une seule grande espèce** : l'Homo sapiens.

Biologiquement, il n'existe pas de races humaines, seulement une espèce : **l'espèce humaine**. Hommes et femmes sont également semblables, excepté leur différence sexuelle. Le regard sur l'homosexualité a aussi changé. Considérée longtemps comme une déviance et une maladie, on sait aujourd'hui que l'orientation sexuelle ne se décide pas.

Ces idéologies ont longtemps servi de prétexte pour exclure, stigmatiser, exploiter, voire agresser ces populations. Elles sont aujourd'hui punissables par la loi mais elles restent ancrées dans nos sociétés. Elles s'accompagnent de **préjugés** et de **stéréotypes** souvent négatifs qui, de façon insidieuse, influencent notre jugement, façonnent notre regard et peuvent nous conduire à discriminer ces personnes.



7 Les discriminations sont-elles dangereuses ?

Toujours. Les discriminations sont des injustices qui nuisent au vivre ensemble. Elles enferment, excluent et nous divisent. Elles sont nocives pour la société et pour celui qui les subit. Lorsqu'on est inégalement traité à cause de ses différences, on subit non seulement une atteinte à sa dignité, mais une remise en cause de sa propre existence. Cela équivaut à s'entendre dire "Nous sommes égaux mais, toi, tu n'es pas notre égal". Ces propos violents ont pour effet d'humilier et d'ébranler l'estime de soi. Les conséquences pour les victimes peuvent être dévastatrices.

Au sentiment d'injustice s'ajoutent celui d'impuissance et une profonde colère qui peut se retourner contre les autres - mais aussi contre soi. La réaction de la victime peut être le renoncement et la résignation : "à quoi bon continuer de chercher du travail, puisque de toute façon je serai discriminé ?" ou/et la dévalorisation, le doute en ses capacités : "Suis-je capable de postuler à cette école d'ingénieur malgré mon origine maghrébine ? Ne devrais-je pas avoir moins d'ambitions ?"



Chilla

Les discriminations peuvent conduire certains jeunes à se replier sur leur communauté d'origine : "Puisque je ne suis pas accepté par la société, je reste avec ceux qui me ressemblent", ce qui les isole des autres relations possibles.



D'autres s'engagent dans des groupes ou des associations de lutte contre les discriminations et/ou prennent la parole pour revendiquer leurs droits, parfois à travers la musique. C'est le cas par exemple des rappeurs Nekfeu et Damso, ou de la rappeuse Chilla qui dénonce le sexisme.

Nekfeu



Damso



Aaron

25 critères de discrimination sont interdits par la loi :

- L'apparence physique
- L'âge
- L'état de santé
- L'appartenance ou non à une prétendue race
- L'appartenance ou non à une nation
- Le sexe
- L'identité de genre
- L'orientation sexuelle
- La grossesse
- Le handicap
- L'origine
- La religion
- La domiciliation bancaire
- Les opinions politiques
- Les opinions philosophiques
- La situation de famille
- Les caractéristiques génétiques
- Les mœurs
- Le patronyme
- Les activités syndicales
- Le lieu de résidence
- L'appartenance ou non à une ethnie
- La perte d'autonomie
- La capacité à s'exprimer dans une langue étrangère
- La vulnérabilité résultant de sa situation économique



Les 25 critères de discrimination interdits par la loi figurent dans le code pénal et dans le code du travail. C'est un délit puni d'une lourde peine, allant jusqu'à trois ans de prison et 45 000 € d'amende. La sanction est plus sévère si l'auteur de la discrimination est un agent public, par exemple un employé de mairie ou un policier, et que les faits ont été commis dans le cadre de ses fonctions. Il risque alors cinq ans de prison et 75 000 € d'amende.

La loi précise les situations dans lesquelles il est interdit de discriminer. Ce sont toutes celles liées à l'embauche, au licenciement et au salaire dans le cadre professionnel, celles qui concernent l'accès aux biens et aux services privés (logement, banque, loisirs, sport, etc.) et publics (hôpital, école, transport, aides sociales). Il y a également, dans le domaine de l'éducation et de la formation, les situations liées à l'inscription dans un établissement d'évaluation des élèves. Enfin, il est interdit de discriminer à l'entrée dans lieux accueillant du public (boîte de nuit, restaurant, magasin)



La loi autorise les discriminations dans certaines situations professionnelles. Un employeur a par exemple le droit de refuser un poste de déménageur à une personne de 16 ans ou de 64 ans s'il estime que ce travail est trop dangereux et qu'il peut le justifier. Un réalisateur ou un metteur en scène peuvent exiger un homme plutôt qu'une femme, ou inversement, pour un rôle masculin ou féminin au cinéma ou au théâtre. Hormis quelques exceptions, le droit français condamne toutes les discriminations qu'elles soient pratiquées de manière intentionnelle ou involontaire. Nul n'est censé ignorer la loi de son pays.



Pourquoi les femmes sont-elles discriminées ?

L'origine de cette domination masculine reste obscure. Ce qui est certain, c'est que la nature n'a pas établi de hiérarchie entre les sexes. Elle n'a pas non plus attribué de qualités, ni de rôles précis et définis à l'avance.



Le petit garçon n'est pas naturellement agité et autoritaire, ni destiné à subvenir aux besoins de sa famille. Tout comme la petite fille n'est pas par nature calme et coquette, ni vouée à s'occuper de ses enfants et de son foyer.

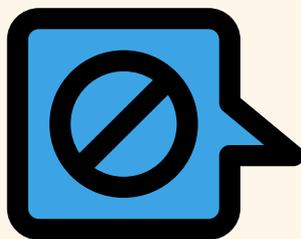
Ces qualités et ces rôles assignés, qu'on appelle des « stéréotypes de genre », sont culturels. C'est nous qui en avons décidé ainsi. Les sociétés se sont organisées autour de cette inégalité. Durant des millénaires et dans toutes les sociétés, les femmes ont été infériorisées et écartées du pouvoir. A quelques exceptions près, seuls les hommes avaient le droit de régner sur un pays, de participer à la vie politique, d'occuper les postes de direction ou de fréquenter les universités.



Dans la sphère privée, le père était le chef de famille. Il avait toute autorité sur son épouse et ses enfants qui lui devaient obéissance. C'est ce qu'on appelle « le patriarcat », un régime encore en vigueur dans plusieurs pays.



Après les luttes féministes du XX^{ème} siècle, les femmes ont obtenu l'égalité des droits avec les hommes. Pour autant, dans les faits, les stéréotypes perdurent ils sont à l'origine de nombreuses discriminations, que ce soit en termes de salaires, d'accès aux métiers dits masculins (dans le bâtiment et dans l'informatique) ou aux postes de décision dans les entreprises, ou en politique. Les femmes sont aussi plus souvent victimes de violences sexuelles, et ce, quel que soit le pays.



Quelle est la situation des femmes dans le monde ?

Elle s'améliore, mais les femmes ne disposent aujourd'hui que des trois quarts des droits reconnus aux hommes, selon un rapport de la banque mondiale. L'Europe de l'Ouest et l'Amérique du Nord sont les plus égalitaires. À l'inverse, l'Asie Pacifique, l'Afrique et le Moyen-Orient sont les plus discriminatoires, notamment pour ce qui concerne l'accès à l'emploi et aux ressources financières.



Au Qatar et aux Émirats arabes unis par exemple, les femmes n'ont toujours pas le droit de travailler, d'ouvrir un compte en banque, de créer une entreprise sans l'autorisation de leur mari ou de leur père. Ailleurs, les droits à l'héritage privilégient encore les fils, si bien que les terres sont détenues majoritairement par les hommes. En Afrique, seulement 2 % des femmes sont propriétaires, alors qu'elles produisent plus des 2/3 de la nourriture.



En Asie du Sud ou en Afrique subsaharienne, 2 filles sur 3 quittent l'école au niveau du CM2 pour se consacrer à leur famille ou se marier. Elles sont 650 millions dans le monde à s'être mariées, parfois de force, avant leurs 18 ans, ce qui les empêche d'accéder un jour à un emploi qualifié.

En dépit des progrès réalisés dans le domaine de l'éducation, de la santé et de la politique, la place des femmes dans l'économie mondiale reste moindre : à peine la moitié d'entre elles exerce une activité professionnelle, contre près de 8 hommes sur 10. Leurs revenus sont 40 % inférieurs à ceux des hommes. À compétences et fonctions égales, elles gagnent 25 % en moins. En Europe, l'écart est de 15 %. Des études ont ainsi montré qu'il faudra 257 ans pour atteindre l'égalité au travail et 94 ans en politique. En 2020, on compte 20 cheffes d'État pour 197 pays.



SEGREGATION ET APARTHEID : DES DISCRIMINATIONS ?

Oui. La ségrégation et l'apartheid ont été des discriminations raciales organisées et autorisées par des pays. Ces trois mots ont d'ailleurs une racine commune. Discrimination vient du latin **discriminatio**, qui veut dire "séparation" ; ségrégation vient aussi du latin, **segregare**, qui veut dire "isoler" ; apartheid vient du mot français "à part" et signifie "séparation" dans la langue des Afrikaners, les descendants d'immigrés hollandais installés en Afrique du Sud.



Aux Etats-Unis, la majorité des personnes noires sont des descendantes d'esclaves africains. L'esclavage y a été aboli en 1865, mais la ségrégation est longtemps restée la règle entre Blanc et Afro-Américains, surtout dans les Etats du Sud. Les droits des Noirs et des métis y étaient restreints, les mariages mixtes interdits. Au restaurant, dans les transports et les écoles, Blanc et Noirs étaient séparés. Les Afro-Américains ont mis un siècle avant d'obtenir partout les mêmes droits que les Blancs.



En Afrique du Sud, la ségrégation entre immigrés blancs et indigènes noirs existait avant l'apartheid, mais en 1948 un vrai régime raciste est instauré. Les Blancs, qui détiennent le pouvoir économique et politique, décrètent des droits différents en fonction de la couleur de la peau. Les populations non blanches sont regroupées dans des **townships**, quartiers pauvres en marge des villes, ou dans des territoires appelés "bantoustans". L'apartheid prend fin en 1991. Après vingt-sept ans de prison pour avoir lutté contre ce système, Nelson Mandela devient le premier président noir de l'Afrique du Sud en 1994.



Maféo

Les gens de couleur sont-ils très discriminés ?

Dans une enquête française, immigrés et enfants d'immigrés originaires d'Afrique subsaharienne disent là encore que la couleur de leur peau les pénalise. C'est la même chose pour les Français nés dans un département d'outre-mer, comme la Guadeloupe ou la Guyane.

Les personnes originaires du Maghreb, de Turquie ou d'Asie du Sud-Est constatent elles aussi constatent des traitements défavorables. Mais dans leur cas, cela est davantage lié à leur origine qu'à la couleur de peau.

Les gens de couleur sont d'abord victimes d'inacceptables comportements racistes. Dans plusieurs stades en Europe, des joueurs de football noirs ont été insultés par des supporters qui imitaient des cris de singe. Une ministre française, Christiane Taubira, a été comparée à un primate. C'est elle qui en 2001 a fait voter une loi qui reconnaît la traite négrière et l'esclavage en tant que crimes contre l'humanité. Mais cette reconnaissance officielle n'empêche ni le racisme anti-Noirs ni les discriminations de durer.

Lors d'un sondage réalisé dans douze Etats de l'Union européenne auprès de personnes d'ascendance africaine, quatre personnes sur dix ont déclaré avoir été victimes de discrimination raciale. En France, c'est cinq personnes sur dix. La couleur de la peau est l'obstacle le plus souvent cité pour trouver un travail ou un toit. Résultat : la majorité des personnes noires qui ont répondu à cette enquête sont pauvres et n'ont pas de logement convenable.

Dans une autre enquête française, immigrés et enfants d'immigrés originaires d'Afrique subsaharienne disent là encore que la couleur de leur peau les pénalise. C'est la même chose pour les Français nés dans un département d'outre-mer, comme la Guadeloupe ou la Guyane.

Les personnes originaires du Maghreb, de Turquie ou d'Asie du Sud-Est constatent elles aussi des traitements défavorables. Mais dans leur cas, cela est davantage lié à leur origine qu'à la couleur de leur peau.

La majorité des personnes noires disent être pauvres et n'avoir pas de logement convenable.



- 1 personne sur 10 est d'ascendance africaine en Europe
- 4 personnes d'ascendance africaine sur 10 ont déclaré avoir été victimes de discrimination raciale en Europe
- En France, 5 personnes sur 10 sont d'ascendance africaine



13 LES CONTRÔLES AU FACIÈS SONT-ILS AUTORISÉS?



Non. Les policiers n'ont pas le droit de vérifier l'identité d'une personne uniquement en raison de ses caractéristiques physiques liées à son origine réelle ou supposée. C'est un cas de discrimination, a tranché la justice française.

Mais il est très souvent difficile d'en faire la preuve. Pourtant, une grande enquête française, appelée Trajectoires et Origines, montre que 80 % des jeunes de 18 à 25 ans, perçus comme arabes, maghrébins ou noirs, ont été contrôlés par la police, contre 16 % seulement pour les jeunes perçus comme blancs.



AMNESTY
INTERNATIONAL 

Plusieurs organisations, dont Amnesty International, ont lancé en janvier 2021 une action de groupe contre l'État afin de faire cesser cette pratique policière. Elles demandent aussi que tous les contrôles soient enregistrés et que la personne contrôlée se voie délivrer un reçu, appelé « **récépissé** », par les policiers.

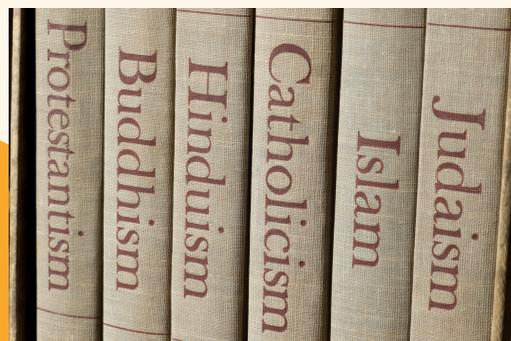
Cette action est une première en France. Elle s'inspire des **class actions** (« actions de groupe ») menées aux États-Unis, où est né également le mouvement **Black Lives Matter** (« La vie des Noirs compte ») pour combattre les fréquentes violences policières envers les gens de couleur dans ce pays. Ce mouvement a pris de l'ampleur dans le monde en 2020, après la mort de George Floyd, un Afro-Américain, lors de son interpellation à Minneapolis par un policier blanc. En France, le président de la République Emmanuel Macron a reconnu l'existence des contrôles d'identité au faciès mais aussi de violences policières.



La religion est-elle une cause de discrimination ?

Pas en France, en principe, où chacun est libre de croire ou de ne pas croire et de pratiquer la religion de son choix. Pourtant, bon nombre de musulmans affirment être discriminés dans leur vie quotidienne, notamment lorsqu'ils recherchent un logement ou un emploi.

Ce sont **les femmes qui portent le voile** qui en souffrent le plus. Les musulmans subissent donc des comportements discriminants, mais ce sont les juifs qui en sont les premières victimes. Ils sont la cible de plus de la moitié des violences liées à la religion alors qu'ils représentent à peine 1% de la population française. Ces actes sont interdits, ce qui n'est pas le cas partout dans le monde.



Dans de nombreux pays, des gens sont persécutés parce qu'ils n'ont pas la même religion que celle qui est pratiquée par le plus grand nombre, ou qu'ils n'ont pas de religion du tout.

En Birmanie, où la religion bouddhiste est la plus répandue, les Rohingyas, une minorité musulmane, sont combattus par l'Etat et fuient leur pays. C'est également le cas des Ouïghours en Chine, un peuple d'anciens nomades de religion musulmane.

Selon un centre de recherche américain qui a examiné les libertés religieuses dans le monde, un tiers des pays de notre planète restreignent cette liberté. L'Arabie Saoudite, le Pakistan et l'Iran sont les pays les plus répressifs envers ceux qui n'ont pas de religion ou en ont une autre que la religion musulmane. À l'opposé, le Brésil, le Japon et les États-Unis sont les pays qui sont les plus tolérants.



NON AUX DISCRIMINATIONS ET AU RACISME !



Russie porter massacres maux accuse
 juive communautés jaune
 anti 1995 Guerre mondiale religion très tziganes
 dire mal 500 L'Il commis XIII Europe
 juif autres sont siècle vote
 tôt 000 fait morts 6 800 déjà
 lors 8000 juifs Au 1994 Puis celle
 pendant aussi XIV juives 1781 millions Les début unies Hutus
 signes anciens fin traitées terre

Ils sont si nombreux dans l'Histoire ! Mais les communautés juives ont été très tôt et longtemps mal traitées en Orient, berceau du judaïsme, comme un Occident. L'antijudaïsme, c'est-à-dire l'hostilité à l'égard de la religion juive, première religion monothéiste, se manifestait déjà dans l'Antiquité. Puis, lors des croisades des massacres juifs sont commis. Aux XIII^{ème} et au XIV^{ème} siècles, Les juifs sont durement discriminés. Ils doivent porter des signes distinctifs comme la rouelle, une roue de couleur jaune conçu sur leurs vêtements.

Ils ne peuvent pas avoir de terre, sont exclus de nombreux métiers et accusé d'empoisonner les chrétiens. Ils sont souvent regroupés dans des ghettos. En Russie, ils sont victimes d'attaques et de pillages, appeler des « pogroms ». Un pogrom est une émeute violente visant au massacre ou à la persécution d'un groupe ethnique ou religieux, en particulier celui qui vise les Juifs. Le terme est entré dans la langue anglaise pour décrire les attentats du 19^e et du 20^e siècle sur les Juifs dans l'Empire russe.



En 1781, la France vote l'émancipation des juifs. Ils ont enfin les mêmes droits que les autres Français. D'autres pays européens feront de même. Mais les préjugés, si anciens, restent.

L'antisémitisme, ce racisme anti juif, se développe au XX^{ème} siècle. En Allemagne, les nazis accusent les juifs de tous les maux, comme l'autre fois. Ils les persécutent avant de planifier leur extermination pendant la Seconde Guerre mondiale. Ce génocide des juifs d'Europe a fait 6 millions de morts. À leurs côtés, 500 000 tziganes seront exécutés.

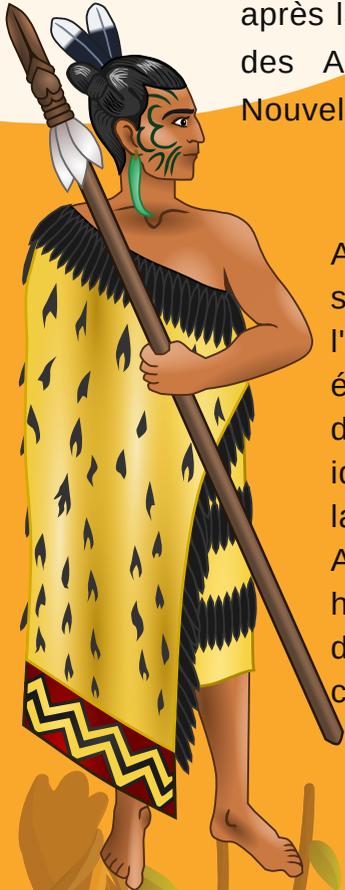


Au début du XX^{ème} siècle, le peuple arménien a lui été aussi victime d'un génocide commis par l'Empire Ottoman. L'organisation des Nations unies qualifie également de génocide l'élimination de 800 000 Tutsis par les Hutus en 1994 au Rwanda ainsi que celle de 8000 musulmans bosniaques par les Serbes en 1995.



Y A-T-IL ENCORE DES PEUPLES MIS À L'ÉCART ?

Oui, beaucoup. Il s'agit très souvent de minorités ethniques ou religieuses et de migrants qui fuient des conflits ou la pauvreté. Il y a aussi un très grand nombre de peuples autochtones, c'est-à-dire originaires du pays où ils habitent, qui sont devenus des minorités après la colonisation de leurs terres par les Européens. C'est le cas des Amérindiens, des aborigènes d'Australie, des Maoris en Nouvelle-Zélande, etc.



Aujourd'hui, 370 millions de gens, répartis dans quelque 90 pays, sont issus des communautés autochtones. La déclaration de l'Organisation des Nations unies indique bien qu'ils sont "libres et égaux à tous les autres" et ne doivent faire l'objet "d'aucune forme de discrimination fondée, en particulier, sur leur origine ou leur identité autochtones". Pourtant, ils sont parmi les plus pauvres de la planète et continuent d'être victimes de très grandes inégalités. Au nom du développement, ils sont souvent déplacés de force, hors de leur terre, dans leur propre pays. D'autres sont contraints de migrer vers des pays étrangers, en raison de changements climatiques et de la dégradation de l'environnement.

Raoni Metuktire, le chef des Kayapos, est le défenseur des populations natives de Brésil, chassées de leurs terres en Amazonie par la déforestation. Il a accusé Jair Bolsonaro, président du Brésil, de meurtre, d'extermination, de transfert forcé de populations, de mise en esclavage et de persécutions commises contre les autochtones de l'Amazonie.



17 Y A-T-IL DES POPULATIONS MARGINALISÉES EN FRANCE ?



Oui, en particulier les Roms, qui viennent de Roumanie et de Bulgarie. Rappelons que les Roms, originaires d'Inde et dont la langue est le romanès, sont arrivés en Europe au Moyen Âge. Selon les pays et les régions, on les nomme Tsiganes, Gitans, Manouches, Romanichels ou Roms. Il y a 10 à 12 millions de Roms en Europe.



Ils sont souvent marginalisés et victimes de préjugés en raison de leur mode de vie et de leur culture. Comme les juifs, ils ont été persécutés durant la Seconde Guerre mondiale : on estime que 500 000 à 600 000 d'entre eux ont été exterminés.

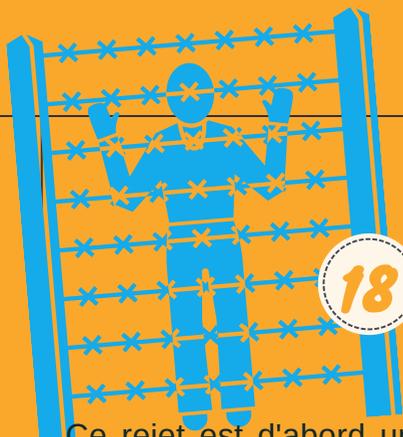
Les Roms français, plutôt appelés tsiganes, sont environ 400 000 et une partie est restée nomade ou semi-nomade. En Roumanie, où ils ont été esclaves jusqu'au XIX^e siècle, et en Bulgarie notamment, les Roms ont en revanche été sédentarisés de force.



Souvent très pauvres, ils essaient de trouver de meilleures conditions de vie ailleurs. Depuis 2007, ils peuvent circuler librement dans n'importe quel pays de l'Union européenne, mais ils ne sont pas mieux acceptés.

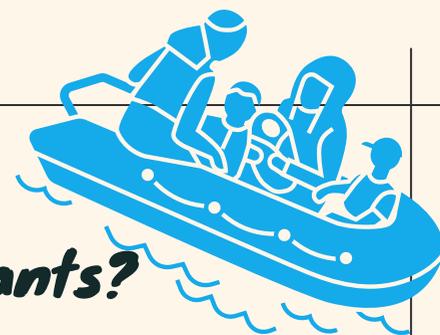
En France, les Roms roumains ou bulgares sont régulièrement expulsés de squats, des logements vides occupés illégalement, ou de bidonvilles. Ils ont aussi du mal à trouver du travail. Alors que l'école est obligatoire pour tous les enfants de 3 à 16 ans, des maires refusent d'accueillir les enfants roms dans les classes. C'est une discrimination qui est dénoncée par le Défenseur des droits. Les Roms sont parfois victimes de violences, faussement accusés de vols d'enfants, des familles ont été lynchées en Ile-de-France.





18

Pourquoi rejeter les migrants?

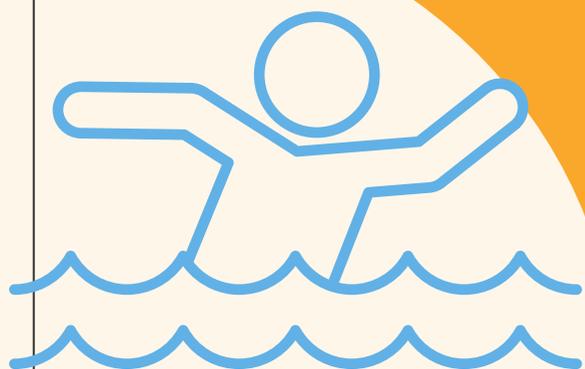


Ce rejet est d'abord un non-respect des droits humains. Selon les règles internationales, il est illégal de refouler des migrants sans avoir examiné leur situation et enregistré la demande d'asile de tous ceux qui craignent d'être persécutés du fait de leur origine, de leur religion, de leur nationalité de leurs opinions politiques. Pourtant, de nombreux pays refusent leur venue parce qu'ils sont hostiles, par principe, aux étrangers. Cette hostilité s'appelle la "**xénophobie**".



Les Etats-Unis ont même construit un mur le long de leur frontière avec le Mexique pour faire barrage aux migrants d'Amérique latine. En Europe, plusieurs Etats, tels que la Hongrie, la Croatie, la Slovénie, etc, créent des barrières pour arrêter ceux qui fuient des guerres, des conflits ou la misère. Depuis 2015, des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants sont morts noyés en traversant la Méditerranée pour tenter de trouver refuge en Europe. Ceux qui arrivent ne doivent pas être emprisonnés car entrer dans un pays, même illégalement, n'est pas un crime.

Pourtant, certains camps de réfugiés, comme celui de Moria en Grèce, sont de vraies prisons à ciel ouvert. En France, le défenseur des droits a rappelé que toute personne exilée doit avoir accès à la santé, à de la nourriture et un logement suffisants. Ce n'est pourtant pas le cas dans les campements qui se créent, faute de mieux, en périphérie des grandes villes. Les enfants y vivent dans des conditions dégradantes et sans accès à l'école, ce qui est discriminant et contraire à la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.



Gaël

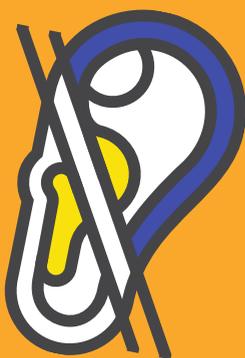
Les personnes handicapées sont-elles discriminées ?



Beaucoup trop ! Le handicap est le premier motif de discrimination. Il est fréquent qu'il se cumule avec d'autres, comme la pauvreté, car de nombreuses personnes handicapées ont plus de mal que les autres à trouver un emploi.

Les entreprises, qui ont l'obligation de réserver un quota de places, ne remplissent pas toujours correctement cette mission. Il faut pourtant redoubler d'efforts pour faciliter l'accès des personnes handicapées au logement, au loisirs, aux transports, à l'éducation, à la santé, etc. Ne pas tenir compte de leurs besoins spécifiques aboutit en effet à un traitement moins favorable, donc discriminatoire.

Pour aller à l'école par exemple, et suivre correctement les cours, un élève en situation de handicap visible ou invisible doit pouvoir se déplacer, être accompagné si nécessaire ou avoir un enseignement adapté. Or, les transports scolaires ne sont pas tous conçus pour les personnes à mobilité réduite.



À chaque rentrée, faute d'accompagnement, de jeunes handicapés manquent plusieurs jours d'école, voire des mois ou une année. Il est indispensables en effet qu'un élève sourd ou aveugle puisse être aidé.

C'est la même chose pour ceux qui ont des troubles comportementaux, autistiques, etc. Les professeurs ne sont pas ou peu formés pour adapter leur enseignement à ces élèves, pas plus à ceux qui souffrent par exemple de dyslexie ou de dysphasie, des handicaps qui rendent difficile l'apprentissage du langage écrit ou oral.



Les pauvres subissent-ils des discriminations ?

Oui, les pauvres sont victimes de préjugés et de discriminations. Ils sont fréquemment accusés d'être des "assistés", des "fraudeurs" et des "fainéants".

Ces critiques n'ont aucun fondement.

En revanche, il est prouvé que les personnes qui ont peu d'argent peinent à louer un logement, à se faire soigner, à ouvrir un compte en banque ou à trouver un emploi. Les plus mal considérées parmi elles sont les personnes sans abri. Elles ont pourtant droit à un toit, mais cette obligation n'est pas respectée.

Contrairement aux idées reçues, une bonne partie d'entre elles ne mendient pas et ont un travail. Plusieurs associations d'aide aux plus démunis dénoncent en particulier des discriminations en matière de santé. Certains médecins refusent de les recevoir, souvent de manière déguisée car une telle discrimination est punissable. Ils proposent des rendez-vous très tard dans la soirée ou avec de longs mois d'attente qui découragent les patients.

Les enfants des familles les plus vulnérables subissent eux aussi des discriminations et des situations humiliantes. Alors que le déjeuner pris à la cantine est souvent pour eux le seul repas équilibré de la journée, des villes refusent de les y inscrire si l'un des parents ne travaille pas ou est au chômage. D'autres communes pratiquent des tarifs de repas trop élevés pour les plus pauvres.

Il arrive aussi que les écoliers dont les parents n'ont pas payé la cantine soient mis à l'écart et ne reçoivent qu'un sandwich.



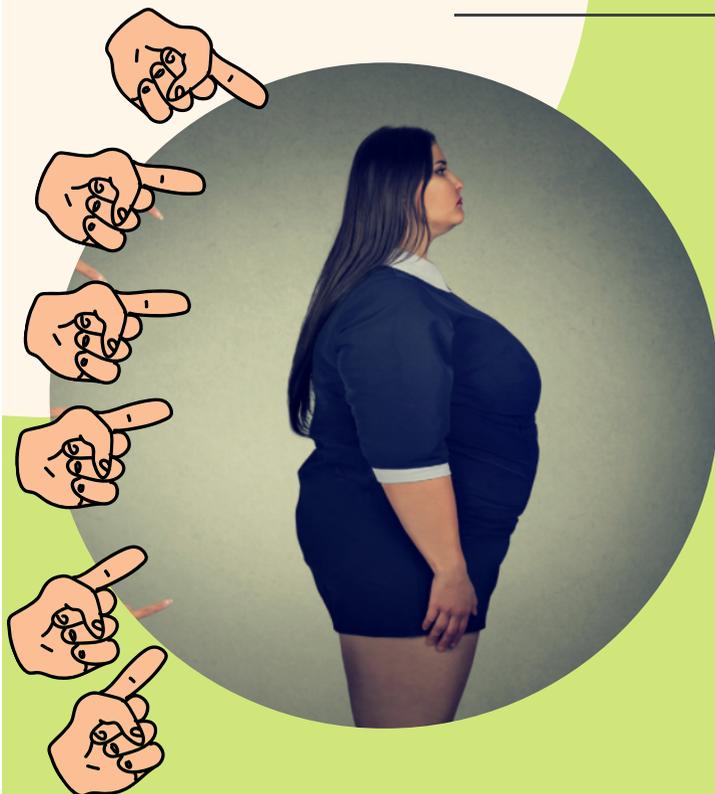
tricheur

profiteur

voleur



Pourquoi s'attaquer à l'apparence des gens ?



Avant même qu'elle ait parlé, que nous la connaissions, nous catégorisons une personne selon sa taille, son poids, les traits de son visage, ses cheveux, mais aussi ses vêtements, sa coiffure, ses bijoux, etc. En bref, l'ensemble de ses caractéristiques physiques et de ses attributs visibles.

De nombreux préjugés sont associés à l'apparence. Par exemple, un homme en cravate donne l'impression d'être sérieux tandis qu'un autre aux bras tatoués sera perçu comme rebelle.



L'image, le paraître ont tant d'importance que l'apparence physique est l'un des critères les plus fréquents de discrimination. Et il peut croiser d'autres critères comme l'origine, l'appartenance à une ethnie ou à une prétendue race. Ainsi, en 2019, la Californie a été le premier État américain à interdire les discriminations raciales fondées sur les cheveux. La coupe « afro », les tresses ou les dreadlocks sont enfin autorisées à l'école et sur le lieu de travail, où l'on ne peut pas non plus imposer le lissage ou le défrisage des cheveux.

C'est au travail que les discriminations liées à l'apparence physique sont les plus nombreuses, parce que les stéréotypes y ont la vie dure. On associe des vêtements à un genre, sans raison valable. Si l'uniforme des pompiers est obligatoire parce qu'il est utile pour leur sécurité, imposer le port d'une jupe à une assistance de direction n'a pas de justification, c'est sexiste. De la même manière, un patron de restaurant peut demander une tenue pour les serveurs afin que les clients les identifient, mais il ne peut leur interdire de porter une boucle d'oreille.



22

Toujours les mêmes clichés dans les pubs ?



Oui ou presque! A-t-on jamais vu une vieille femme laide au volant d'une nouvelle voiture dans une publicité? Non, pour vanter leur dernier modèle, les marques choisiront la plus par du temps un automobiliste jeune, beau et sûr de lui. La publicité continue à utiliser les stéréotypes et les préjugé pour séduire les consommateurs.

En 2017, le conseil supérieur de l' audiovisuel (CSA), le "surveillant" de la télévision et de la radio, a mené une enquête. Celle-ci confirme que les hommes sont présents dans 82% des pubs pour voiture. On les voit également beaucoup lorsqu'il s'agit d' argent et de technologies. En revanche, il y a davantage de femmes représentées pour vendre des vêtements, des parfums, des produits de beauté ou de ménage. Les clichés ont la vie dure dans les publicités, davantage encore que dans la vraie vie.



La diversité des personnes n'y est pas davantage respectée. Moins de 10 % de personnes non blanches y sont représentées.



Les publicités qui essaient de changer cela sont très rares et se remarquent, comme ce spot télé pour un téléphone portable qui mettait en scène un utilisateur handicapé, le comédien trisomique Pascal Duquenne.



Aux Etats-Unis, des associations ont poursuivi Facebook® parce que des publicités pour des logements ou des emplois n'étaient visibles que par certains usagers du réseau social, excluant notamment les femmes, les personnes âgées ou de couleurs. Cette véritable discrimination a été condamnée par le gouvernement américain.



Pourquoi voit-on si peu de diversité à la télé ?



Parce que les chaînes françaises ne respectent pas leurs engagements.

Alors qu'elles doivent faire l'effort de montrer toute la diversité de la population française dans leurs programmes, ce n'est toujours pas le cas. Loin de là. C'est ce qu'indique un baromètre qui mesure chaque année la place accordée aux différentes catégories de personnes sur les chaînes de la TNT (télévision numérique terrestre).



Il y a un décalage entre la réalité de notre société et ce que l'on voit à la télévision. Les personnes handicapées, par exemple, en sont quasiment absentes alors qu'elles représentent près d'un quart de la population active. Peu de progrès ont été réalisés par ailleurs pour les personnes perçues comme non blanches. Elles sont certes plus nombreuses dans les programmes sportifs, surtout lorsqu'il s'agit de football, mais elles sont moins de 20% en moyenne dans l'ensemble des programmes.

Les hommes blancs, diplômés et habitant en ville sont toujours les plus représentés dans les reportages, les séries et les téléfilms.



Des efforts sont engagés pourtant. Des chaînes comme TF1, France 2, France 3, France 4, ont obtenu le Label Diversité décerné par l'État pour leur lutte contre les discriminations, notamment en matière d'emploi.

Par exemple, pour favoriser l'égalité hommes-femmes, la patronne de France Télévision (eh oui ! une femme !) a décidé d'imposer un certain nombre de réalisatrices sur ses chaînes. Beaucoup de femmes présentent aussi des journaux télévisés, mais c'est une situation exceptionnelle.



Pierre

Injurier une personne sur son physique, est-ce le discriminer ?



Non. L'injure est interdite par la loi, mais ce n'est pas une discrimination. C'est une violence verbale qui vise à blesser, déstabiliser et humilier.

Une **injure** est une parole offensante adressée délibérément à une personne dans le but de la blesser moralement, en cherchant à l'atteindre dans son estime de soi, son honneur ou sa dignité. Une **insulte**, quasi synonyme d'injure, est cependant considérée comme une injure moins grave. Une injure grave est un **outrage**.

Toutefois, la loi est plus sévère lorsque le propos injurieux a un caractère raciste, sexiste, homophobe ou handiphobe. Traiter quelqu'un de « yeux bridés » ou de « n*gro » constitue une injure raciste car elle le renvoie à ses origines de manière dévalorisante. De même, les injures « p*dale » et « tapette » lancées pour insulter un garçon jugé trop efféminé sont homophobes.



La gravité de la sanction varie selon que l'injure raciste, sexiste, homophobe ou handiphobe a été énoncée en privé ou en public devant des inconnus.



Lorsqu'une personne injurie quelqu'un en tête à tête, dans un texto, en famille, en classe, entre amis et même dans la cour du collège, cela reste privé. L'auteur risque une contravention de **1500 €** maximum.

La peine s'alourdit lorsque l'insulte est publique, c'est-à-dire dite lors d'une réunion publique, à la radio, à la télévision ou publiée dans les journaux ou sur les réseaux sociaux. C'est le cas par exemple si une personne publie un message insultant et sexiste à l'intention d'une fille qui peut être lu par « les amis d'amis » ou « tout le monde », c'est-à-dire des inconnus. L'auteur de l'injure risque un an de prison et une contravention de **45 000 €**. Cette lourde peine vise à encourager chacun à réfléchir à deux fois avant de poster certains commentaires.



Pourquoi la traiter de "GARÇON MANQUÉ"?



Voilà une expression qui devrait être rayée du vocabulaire ! Pourquoi?

Parce qu'elle sous-entend que seules les filles coquettes, douces, gracieuses et féminines sont réussies! Et qu'il n'y aurait qu'une seule manière d'être une fille! Toutes celles qui s'habilleraient et se comporteraient plus comme leurs camarades masculins seraient un garçon dans le corps d'une fille ! Ce serait un ratage de fille doublé de celui d'un garçon puisqu'il est manqué...



Fort heureusement, cette expression, très utilisée au siècle dernier par des parents qui redoutaient que leur "garçon manqué" ne soit pas suffisamment féminine pour trouver un mari, est en voie d'extinction. Il y a trois décennies, la société était encore très attachée aux notions de genre féminin et masculin.



Le rose, les activités manuelles (le dessin, la confection de bijoux, la cuisine) et artistiques(la danse), tout comme le calme et la retenue étaient réservés aux petites filles. En revanche, le bleu, les activités physiques, les jeux de guerre et d'aventure, et l'audace, aux petits garçons. Ces clichés n'ont pas totalement disparu mais, aujourd'hui, une fille qui construit sa personnalité en fonction de ce qu'elle est et ce qu'elle aime, en ne s'encombrant pas des stéréotypes de genre, ne surprend plus.



Jouer au foot, adorer les jeux vidéos de combat, mais aussi la danse classique, et rêver de devenir un jour pilote d'avion, c'est se donner le droit de choisir sa vie. Il en va de même pour son caractère : une fille a le droit de ne pas avoir froid aux yeux, de se moquer de son apparence et de préférer le skate au shopping. Chacun et chacune a sa propre personnalité. Et tout le monde devrait s'en réjouir au lieu de regarder avec suspicion celles qui se démarquent des stéréotypes !



Au collège, des filles sont en short, et alors ?

Si le règlement intérieur de l'établissement ne l'interdit pas..

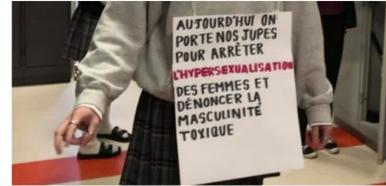


..les filles sont en droit de porter un short.

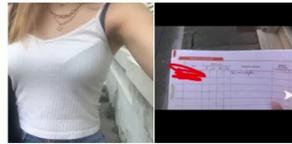


Pourtant en Septembre 2020, les réseaux sociaux étaient en ébullition avec de nombreux témoignages de collégiennes et de lycéennes.

Elles y dénonçaient le sexisme vestimentaire dont elles étaient victimes.



Elles racontaient s'être vu reprocher de porter une jupe ou un crop-top jugés "indécents, provocants"



Ces vêtements sont jugés susceptibles de "perturber les garçons". Dans certains cas, les filles sont exclues de leur établissement à cause de ces tenues.

Car c'est bien la liberté vestimentaire des filles qui est en cause.



Alors que celle des garçons ne l'est jamais.

Un élève a-t-il déjà été refoulé de son collège à cause d'un short, d'un marcel ou d'un baggy à motif capable de "déconcentrer les filles" ?



FEMMES, SACHEZ VOUS HABILLER!



La demande faite aux filles de cacher leur corps n'est pas nouvelle..



Il y a 60 ans déjà, la minijupe inventée par Mary Quant à Londres était interdite dans les lycées est jugée indécente et provocante.

Pendant des siècles les femmes se sont battues pour obtenir le droit de se vêtir librement à l'égal des hommes.

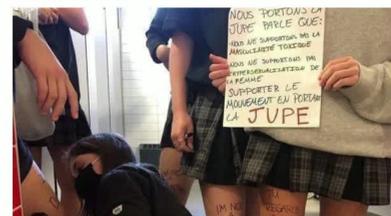


...Ce n'est qu'en 2013 que la loi interdisant le port du pantalon pour les femmes a été abrogée.



Aujourd'hui la liberté de se vêtir est inscrite dans la loi et la grande majorité des établissements scolaires se contente d'exiger des élèves une tenue correcte.

Mais il s'agit d'un qualificatif qui a l'inconvénient d'être flou et de laisser la porte ouverte à toutes sortes d'appréciations parfois sexistes et discriminatoires..



Pourquoi est-ce mal vu d'être en surpoids ?

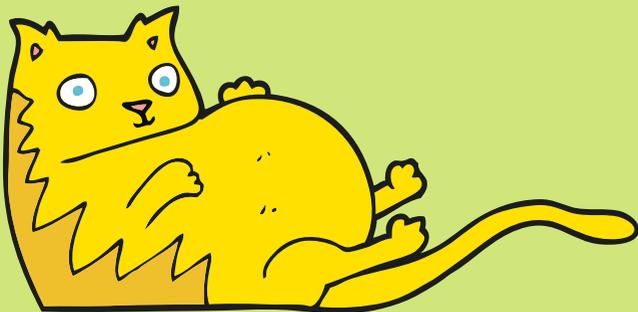
Parce que la corpulence de ces personnes dépasse une norme établie par la société .

Cela n'a pas toujours été le cas. Pendant des siècles les femmes aux formes rondes et généreuses étaient perçues comme les plus belles et l'embonpoint des hommes comme un signe de richesse et de force.



Seuls "les pauvres sont maigres" disait-on. À partir du XIXe siècle les critères de beauté ont changé au profit de la minceur et les personnes en surpoids ont commencé à être méprisées. Cette hostilité porte un nom : la **grossophobie**. Elle se manifeste par toute une série de préjugés humiliants.

Ces préjugés sont très blessants et culpabilisants pour ces personnes dont le surpoids et l'obésité peuvent provenir de l'hérédité, d'un dérèglement hormonal, d'un trouble de l'alimentation, ou d'un manque d'argent pour manger sainement. Aujourd'hui, on pourrait presque dire que seuls "les pauvres sont gros".



En plus de se sentir souvent méprisées, ces personnes sont victimes de discrimination, notamment dans le monde du travail. En particulier, les femmes ; elles ont 2 fois moins de chance d'être embauchées par rapport à des femmes plus minces qui ont les mêmes compétences. Elles ont aussi beaucoup plus de mal à obtenir des promotions.



28

Pourquoi les roux sont-ils moqués?



À cause de leur différence capillaire, ce qui, pour certains, les rend étranges et hors normes. Pendant des siècles, ils ont été victimes de brimades et de maltraitance.

Dans l'Antiquité, les personnes rousses, supposées porter malheur, sont chassées d'Athènes dès qu'un conflit éclate.



Au Moyen Âge, la couleur de leurs cheveux est associée aux flammes de l'enfer et au diable. Les hommes roux sont perçus comme des gens mauvais, colériques, sournois et des traîtres, à l'image de Judas représenté avec des cheveux roux.

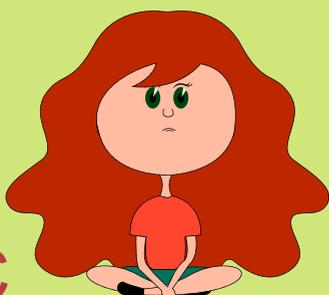
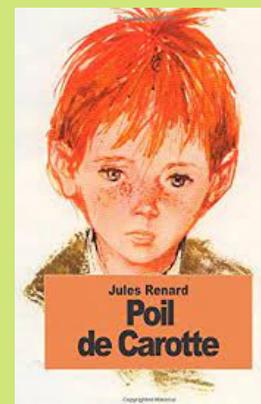
Les femmes rousses, accusées d'être des sorcières, sont condamnées au bûcher avant de devenir de dangereuses séductrices dans les siècles qui suivent.



Aujourd'hui, les personnes rousses, qui représentent 2 à 3% de la population mondiale, sont moins stigmatisées. Des comédiens et des comédiennes comme Rupert Grint, le personnage de Ron Weasley dans Harry Potter, Kate Winslet, l'héroïne de Titanic ou la française Audrey Fleurot sont de véritables stars.



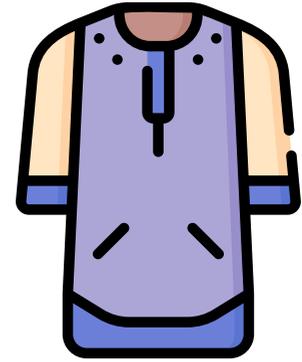
Mais ces préjugés du passé persistent. On parle même de "roucisme", une sorte de racisme anti-roux. À l'école, les enfants roux peuvent souffrir de moqueries et de surnoms dévalorisants comme "Poil de carotte", le héros du roman de Jules Renard, persécuté à cause de ses cheveux roux et de ses taches de rousseurs. Sur les réseaux sociaux s'ajoutent toutes les insultes sexistes à l'égard des femmes et les propos sur la fourberie ou l'agressivité supposées des hommes roux.



Pour lutter contre ces clichés, des manifestations appelant à plus de tolérance se multiplient, comme les festivals Redhead Day aux Pays-Bas ou Red Love en Bretagne. Depuis 2009, il existe la journée mondiale "Embrassez un roux". Elle se tient les 12 janvier, l'occasion rêvée de leur faire la bise !

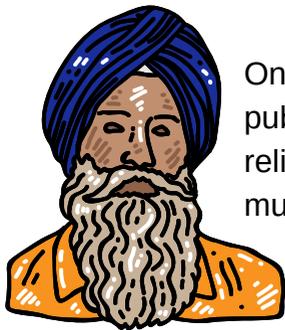
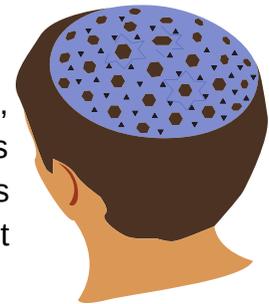
Porter une djellaba, est-ce un problème ?

Non. La djellaba fait partie des habits traditionnels, comme le boubou porté par les personnes d'origine africaine ou le kilt des Écossais venus supporter leur équipe de rugby au Stade de France.



Chacun a le droit de s'habiller comme il le souhaite dans l'espace public. C'est une liberté individuelle qui donne à chaque citoyen le droit de choisir sa tenue vestimentaire, en fonction de ses goûts, de sa culture, de ses opinions religieuses et de l'image qu'il souhaite renvoyer aux autres. La djellaba indique ainsi l'origine maghrébine, souvent l'appartenance à la religion musulmane, tout comme la calotte placée sur la tête.

Dans l'espace public, que ce soit dans la rue, les transports en commun, les commerces ou encore les centres commerciaux, le port de signes religieux est autorisé. Une kippa portée dans le métro, un turban sikh dans un restaurant, ou encore un hijab à la sortie d'une crèche, tout cela est légal.



On peut aussi afficher ses convictions religieuses dans les bâtiments publics. Un prêtre en soutane peut entrer au conseil départemental, une religieuse voilée se rendre à l'hôpital, et une femme en hijab assister au municipal à la mairie. Une femme peut être élue et porter le voile.

La loi interdit en revanche les tenues dissimulant le visage. Le port du voile intégral, que ce soit le niqab ou la burqa, n'est pas autorisé dans l'espace public, comme les cagoules ou les casques utilisés par des manifestants pour ne pas être identifiés ou interpellés par la police.

Dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit. Le règlement intérieur rappelle tout de même que la mise en œuvre d'une procédure disciplinaire est précédée d'un dialogue avec l'élève.



Adèle

Faut-il être mince pour travailler dans la mode ?

La question ne se pose pas pour être styliste, couturier ou couturière, coach en design ou en mode, ni pour assurer l'accueil ou la vente dans un magasin de vêtements ou d'accessoires. Que la personne soit grande, petite, belle ou non, peu importe ! Seules comptent ses compétences, sinon c'est une discrimination basée sur l'apparence physique.



Il n'y a que dans l'exercice des métiers de mannequins et de comédien que l'employeur peut imposer légalement des critères physiques.

Même les compagnies aériennes françaises n'exigent plus de taille minimale pour les hôtesse ou les stewards.

Mais cela est très récent et les entreprises ne respectent pas toutes la loi.

À Paris, des candidats à des postes de vendeurs pour une marque de vêtements américaine sur les Champs-Élysées avaient protesté car l'enseigne ne recrutait que des jeunes hommes beaux et musclés. Pourquoi ? Parce que "tout ce qui est beau est bon" selon une idée reçue.

C'est ainsi qu'une femme maquillée a davantage de chances d'être embauchée qu'une autre sans fard ni rouges à lèvres, et qu'elle sera en plus mieux payée. Il en va de même pour la taille.

Plusieurs études aux Etats-Unis ont montré que les hommes petits avaient en moyenne des salaires inférieurs aux grands. Comme si la valeur du travail était basée sur la beauté et les centimètres en plus ! Cela paraît incroyable, mais l'apparence physique est l'une des discriminations les plus fréquentes.





31

Qu'est-ce que l'identité ?

L'identité est l'ensemble des caractéristiques qui distinguent une personne d'une autre.



Identité légale :

Ce qui nous rend unique, c'est d'abord notre identité légale. Dès la naissance, chacun a droit à un nom, un prénom et une nationalité qui sont enregistrés et conservés par les services de l'état civil. Ces éléments figurent ensuite sur la carte d'identité où sont également indiqués la date et le lieu de naissance, la taille, le sexe et l'adresse, qui sont complétés par une photo. Cette identité-là nous rend reconnaissables par l'État et nous donne des droits.



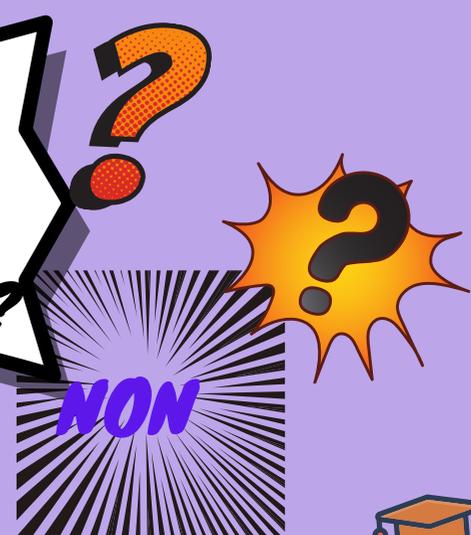
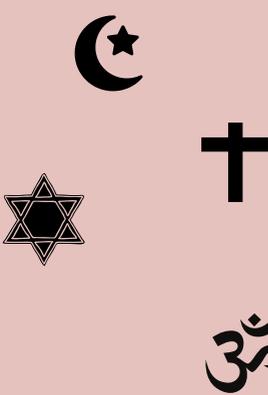
Identité personnelle

Nous avons également une identité personnelle, qui est une combinaison de caractéristiques génétiques, familiales, culturelles, sociales, etc. On parle d'ailleurs d'identité multiple car elle évolue tout au long de la vie.. Aujourd'hui, j'habite à Toulouse, je suis élève dans un collège, je fais du sprint dans un club d'athlétisme et je joue du piano. Mon adresse, mon âge, mon groupe de sport, etc, me caractérisent. Dans vingt ans, je travaillerai peut-être à Paris, je nagerai tous les jours et je jouerai de la guitare avec des amis. On le voit bien, l'identité d'une personne est complexe.

Pourtant, l'origine du mot "identité" vient du latin *idem*, qui signifie "le même" ! Serions-nous donc tous semblables et uniques à la fois ? Oui, car nous sommes d'abord tous des êtres humains, mais chacun avec sa singularité. La Déclaration universelle des droits de l'homme nous rappelle qu'en tant qu'êtres humains, nous sommes tous "libres et égaux en dignité et en droit", quelles que soient nos identités personnelles.

32

Pas de signes religieux à l'école, une discrimination ?



Une discrimination ?

Non, parce que la même règle s'applique à tous, dans tous les établissements scolaires publics, de l'école au lycée. « Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit », précise la loi de 2004. Il s'agit par exemple d'une kippa, d'un voile islamique, d'un turban sikh ou d'une croix trop grosse, etc.



Pourquoi cette loi ?

Tous les signes religieux sont concernés, mais il est vrai que la loi a été votée à la suite du refus de collégiennes musulmanes d'enlever leur foulard en cours. Pourquoi cette attitude a-t-elle posé problème ? Parce qu'elle était contraire au principe de laïcité dans les écoles, édicté par le ministre de l'Éducation Jules Ferry en 1880. Jusque-là, c'était l'Église qui dominait l'éducation et donc les consciences.



Inscrit dans la Charte

Ce principe est rappelé dans la Charte de la laïcité à l'école remise aux élèves et aux parents en début d'année. Il y est écrit notamment que la France est une République « laïque » qui « respecte toutes les croyances ». Elle précise surtout que la laïcité protège les élèves « de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix ».



C'est quoi la laïcité ?

La laïcité, c'est en effet la liberté de croire ou non, de pratiquer une religion ou non, sans l'imposer aux autres, sans que ce soit l'État qui l'impose. Ce droit est garanti depuis la loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905. Tous les ans, le 9 décembre, est célébrée la journée de la laïcité dans les écoles publiques.



LE FOOT DANS LA COUR, UN PRIVILEGE DE GARÇON ?

La cour de récréation des écoles élémentaires reflète les inégalités de genre. Au centre : les garçons courent et jouent au foot en s'appropriant la quasi-totalité de la cour. En périphérie les filles occupent l'espace qui leur reste, jouent à l'élastique ou à des jeux de rôle et restent en petits groupes. Pour traverser la cour, elles sont obligées de la contourner au risque de se faire bousculer et n'ont pas le droit d'accéder au terrain.



Lorsqu'une fille est acceptée pour jouer, elle est souvent taxée de "garçon manqué". Un garçon qui n'aime pas le foot et reste en compagnie des filles peut être catalogué "homosexuel" ou "intello".

Cette absence de partage de la cour a pour effet d'induire chez les petites filles l'idée qu'elles sont moins importantes que les garçons, puisque l'école accepte qu'elles prennent moins de place et restent cantonnées sur les bordures. De plus, cela freine la mixité et renforce les stéréotypes de genre selon lesquels le foot serait réservé aux garçons tandis que les filles, supposées plus calmes, préféreraient les activités moins physiques et discuter entre elles.



Pour remédier à ces inégalités, plusieurs villes réaménagent les cours de récréation des écoles. Les terrains de foot sont déplacés et réduits en surface. Des cours de gym, des pistes cyclables, des bancs et des espaces verts sont mis en place. En 2018, à Trappes en région parisienne, était inaugurée la première cour de récréation non genrée. Depuis, plusieurs villes ont suivi parmi lesquelles Rennes, Bordeaux et Grenoble.

34



IL EST EFFÉMINÉ et

alors?



"UN GARÇON EFFÉMINÉ": GARÇON QUI AURAIT DES MANIÈRES FÉMININES, QUI N'AIME PAS LES JEUX VIDÉOS, LE SPORTS OU LE RAP. CE GARÇON PRÉFÈRE RESTER AVEC DES FILLES.

NOTE: CE TERME NE VEUT RIEN DIRE, CHACUN EST LIBRE D'ETRE CE QU'IL VEUT!!

AU COLLÈGE OU AU LYCÉE LES GARÇONS QUALIFIÉS "D'EFFÉMINÉS" SONT MIS À L'ECART, VICTIMES DE MOQUERIES ET D'INSULTES DISCRIMINATOIRES À CARACTÈRE HOMOPHOBE OU LIÉES À L'APPARENCE

L'ATTIRANCE SEXUELLE ET AFFECTIVE NE SE CHOISIT PAS, ELLE NOUS VIENT NATURELLEMENT COMME UNE ÉVIDENCE

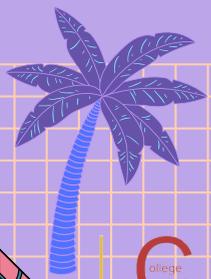


LES INSULTES OU VIOLENCES HOMOPHOBE ONT DE GRAVES CONSÉQUENCES: BEAUCOUP CACHENT LEUR HOMOSEXUALITE, PAR PEUR D'ÊTRE REJETÉS PAR LEURS AMIS, LEUR FAMILLE ET D'AUTRES N'OSENT PAS L'ASSUMER ET EN SOUFFRENT

2018: 1/4 DES ÉLÈVES HOMOSEXUELS ET BISEXUELS DISENT AVOIR REÇU DES INSULTES OU DES MENACES ! 13% ONT ÉTÉ VICTIMES DE VIOLENCES PHYSIQUES!



Johana



LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE EST-IL UNE DISCRIMINATION ?

En général, tout élève jugé différent par rapport aux autres est susceptible d'être insulté, moqué et stigmatisé.

Ces agressions discriminatoires sont très répandues dans les écoles et les collèges

Ces attaques verbales et/ou physiques, lorsqu'elles sont répétées dans la durée, conduisent au harcèlement.

La victime est alors isolée et ne peut pas faire face aux agressions. Cela peut la conduire à ne plus aller en cours, à perdre confiance en elle, à sombrer dans la dépression et avoir des pensées suicidaires. Il arrive que certaines personnes passent à l'acte.

Le harcèlement scolaire n'est pas une discrimination ! Ce sont deux délits différents. Mais il y a un lien entre eux, car comme pour la discrimination, c'est bien le rejet de l'autre et de sa différence qui est à l'origine du harcèlement.

Un surpoids, des oreilles décollées, des cheveux roux mais aussi une origine étrangère peuvent être à l'origine d'injures, de surnoms humiliants, de coups...

Même chose pour l'orientation sexuelle ou les troubles d'apprentissages : les élèves souffrant de dyslexie, de dyspraxie, sont souvent moqués.

Depuis 2014, la loi punit sévèrement le harcèlement. Les auteurs mineurs risquent 6 mois de prison et une forte amende. En France, 1 élève sur 10 est harcelé.

Les réseaux sociaux donnent l'impression que tout peut se partager et que notre vie personnelle peut être dévoilée à n'importe qui. **C'est faux !** Chacun peut un jour, à cause de ses publications, être victime de discrimination. Celle-ci se pratique en effet en toute discrétion dans les bureaux des personnes chargées du recrutement. 90% d'entre elles consultent les réseaux sociaux des candidats avant de les embaucher .



Lorsqu'on postule à un stage ou à un emploi, le recruteur évalue les compétences professionnelles à partir du curriculum vitae et de la lettre de motivation. Il peut hésiter entre plusieurs candidats et/ou souhaiter en savoir plus. En quelques clics, il va googliser les noms et scruter les réseaux sociaux de chacun pour connaître son origine, ses centres d'intérêt, ses opinions politiques, etc. Une vidéo sur Facebook montrant un candidat une bouteille à la main en train de tituber dans la rue peut alors s'avérer rédhibitoire.

L'image d'une candidate présentant son test de grossesse positif assorti du commentaire "Bientôt maman" peut l'écartier du poste. Dans les deux cas, le recruteur est dans l'illégalité. Les moeurs et la grossesse sont des critères de discrimination interdits par la loi. Ils ne peuvent pas être utilisés pour sélectionner les candidats. Mais comment prouver que c'est la consultation des réseaux sociaux qui les a écartés ?

Pour limiter les risques, il revient à chacun de veiller aux informations publiées sur ses comptes et de contrôler sa e-réputation, c'est à dire son image véhiculée sur les réseaux sociaux. Il faut aussi et surtout restreindre l'accès de ses comptes à ses seuls amis.



Y a-t-il de "mauvaises adresses"?

Ce n'est pas l'adresse qui est mauvaise, mais l'image que peuvent avoir certaines villes ou quartiers défavorisés. Cette image dévalorisée nuit à leurs habitants.

Plusieurs maires de la banlieue parisienne ont dénoncé le fait que l'on a moins de chance de trouver un travail lorsque l'on habite dans leur commune. Selon eux, les entreprises écartent des candidats à un poste non pas en raison de leurs compétences, mais à cause d'un préjugé négatif sur leur lieu d'habitation.

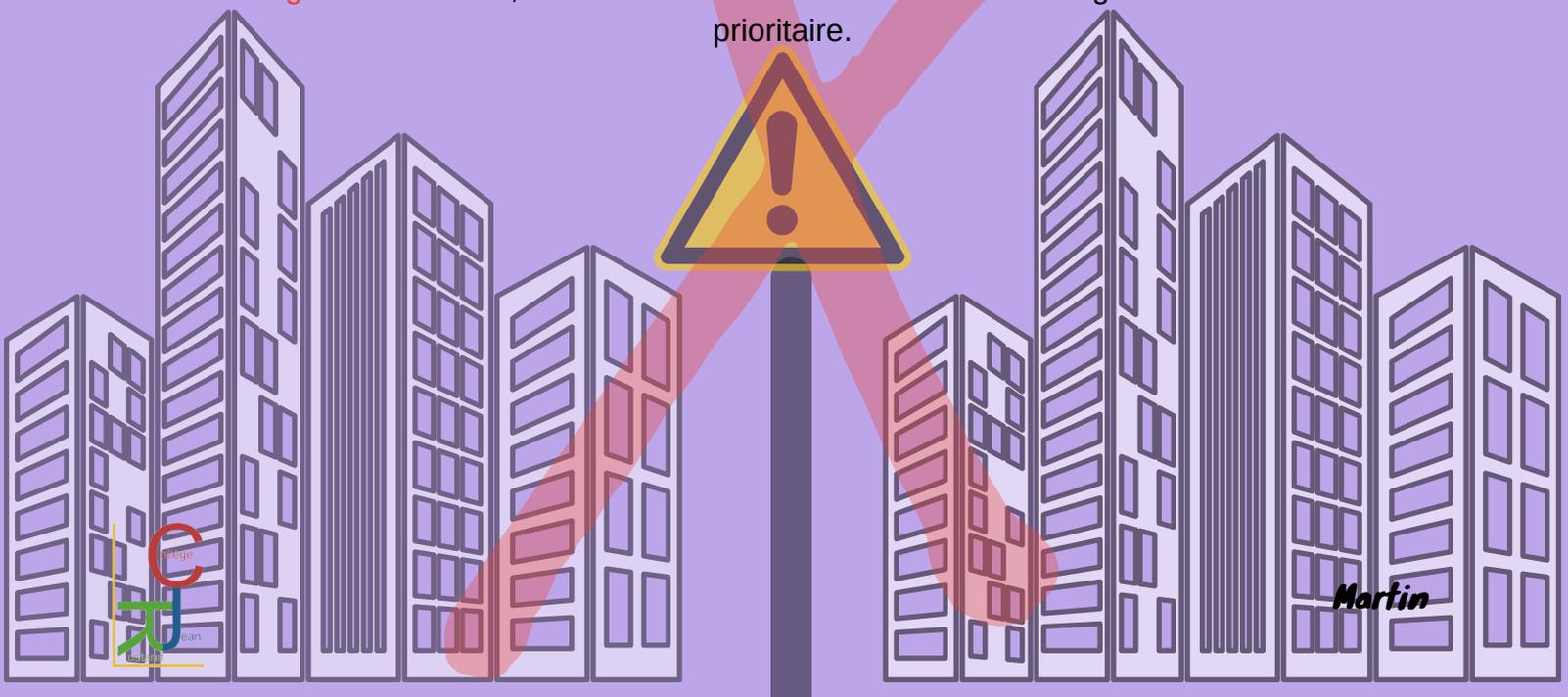


C'est pour cela que le critère de l'adresse a été inscrit dans la liste des discriminations condamnables par la loi. De grandes entreprises ont d'ailleurs décidé de masquer les lieux de résidence indiqués sur les candidatures à un poste avant de les examiner. Cette discrimination à l'adresse, qui se double parfois d'une discrimination sur l'origine lorsque la personne a un nom à consonance étrangère, commence très tôt.

Dans ces mêmes villes ou quartiers, les collégiens de 3^e ont beaucoup de mal à trouver une place pour effectuer leur stage obligatoire d'une semaine. Nombreux sont ceux qui doivent se contenter de passer cinq jours dans un petit commerce près de chez eux, ce qui ne leur permet pas de découvrir un autre univers de travail ou des métiers qu'ils ne connaissent pas.



Pour tenter de mettre fin à cette inégalité, une plateforme d'information et de propositions de stages, www.monstagedetroisieme.fr, est réservée aux élèves de tous les collèges du réseau d'éducation prioritaire.



MAIS QU'EST-CE QU'IL A L'ACCENT DE BIG FLO ET OLIVIER ?

38

IL VIENT DU SUD OUEST !

Quand ces Toulousains chantent leur titre *Domage*, en prononçant un "o" ouvert, les Parisiens ricanent. Ce n'est pas très grave. Cela ne leur enlève pas le succès, y compris dans le nord de la France

Au delà des moqueries, parfois blessantes, un accent peut être pénalisant pour la recherche d'emploi. En 2020, 16% des Français et des Françaises disent avoir été victimes de discriminations à l'embauche à cause de leur accent.

L'académicien et philosophe Michel Serres expliquait qu'il avait dû attendre 60 ans avant d'être pris au sérieux en raison de son accent d'Agen !

La faute à un stéréotype qui laisse penser que les gens avec un accent ne sont pas intelligents.

Tous les accents sont concernés, ceux des étrangers, celui des banlieues, des Ch'tis, des Alsaciens, des Corses, etc.



D'ailleurs, à la télévision, à la radio, on entend généralement un accent qualifié de "standard" ou de "neutre". Les journalistes sont priés d'oublier leurs origines. Deux d'entre eux, Jean Michel Apathie et Michel Feltin-Palás, ont publié un livre intitulé *J'ai un accent, et alors ?* pour dénoncer le rejet de ceux qui parlent différemment. C'est la **glottophobie**, comme l'appelle le linguiste Philippe Blanchet. Il a participé à l'écriture d'une proposition de loi qui va permettre de faire reconnaître cette discrimination afin qu'elle soit punie, comme toutes les autres. Peut-être en rira-t-on moins ?



39 55 ans et trop vieux pour trouver un travail ?

OUI, il existe de vraies barrières de l'âge pour les personnes de plus de 55 ans, voire 50 ans. Lorsqu'elles perdent leur emploi, elles restent au chômage plus longtemps que les autres.



1. Pour trouver un travail...



Les entreprises ont tendance à juger les seniors moins efficaces et plus lents. Elles ne voient pas la richesse de leur expérience et de leurs connaissances accumulées tout au long de leur vie active.

Parfois, elles n'arrivent pas à retrouver un travail avant d'être à la retraite. Moins de 30% des personnes de 60 à 64 ans travaillent. L'espérance de vie augmente mais les stéréotypes restent...

2.

Trop lents...

Ainsi quand elles suppriment des emplois, elles incitent les plus âgés à partir en priorité, et lorsqu'elles embauchent, elles leur donnent rarement une chance. Cette discrimination liée à l'âge s'appelle "l'âgisme".

3.

"L'ÂGISME" c'est NUL.



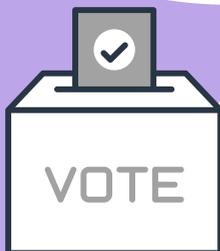
Elle ne concerne pas que le travail. Des banques ont par exemple été rappelées à l'ordre pour avoir refusé sans raison de prêter de l'argent à des personnes âgées. Les seniors dynamiques et en pleine forme, bien au-delà de 60 ans, sont pourtant nombreux.

4.

Même pour de l'argent !



Pourtant en politique



Les électeurs le reconnaissent d'ailleurs puisqu'ils n'hésitent pas à élire des hommes ou des femmes politiques, quel que soit leur âge. Joe Biden est devenu président des Etats-Unis juste après avoir fêté ses 78 ans, et c'est un sacré boulot !



Martin

Pourquoi être refoulé d'une discothèque ?

L'entrée dans une discothèque, c'est parfois selon... La tête du client !

Les cas sont nombreux de personnes qui se voient refuser l'accès à une boîte de nuit en raison de leur origine maghrébine ou de la couleur de leur peau. Plusieurs patrons d'établissement ont été condamnés pour cela.



L'un d'entre eux a refusé l'accès à un groupe d'amis, ne laissant entrer que la personne qui avait réservé des places pour tout le monde. Il lui avait expliqué que « cinq maghrébins ce n'était pas possible ». Les personnes refoulées ont déposé plainte pour discrimination. Entendu par les policiers, le responsable a déclaré qu'accueillir trop de personnes d'origine maghrébine nuisait à la réputation de sa boîte de nuit. Il s'est défendu d'être raciste, mais il redoutait les préjugés des autres clients ! Lors de son procès, il a été condamné à huit mois de prison avec sursis. Cette fois-là, le patron a reconnu la discrimination, mais c'est rarement le cas.

Pour prouver et dénoncer cette pratique, des associations comme SOS racisme, dont le slogan est Touche pas à mon pote, ont recours à des tests en situation réelle, appelés aussi **testings**.

Par exemple, un couple de personnes de couleur se présente à l'entrée d'une boîte de nuit. S'il est refoulé au motif qu'il n'y a plus de place, un couple de personnes blanches fait la même démarche un peu plus tard. S'il est accepté, c'est que ce n'est pas un problème de place qui a empêché l'entrée des premiers, mais sûrement une discrimination.





41

Pourquoi si peu de sport féminin à la télévision ?



Parce que les chaînes de télévision pensent que le sport féminin n'attire pas les téléspectateurs.

En 2019, un sondage venait pourtant tordre le cou à ce cliché en révélant que 80 % des français souhaitent voir davantage de sport féminin à la télévision, l'estimant aussi intéressant que le sport masculin. Les records d'audience confirment cet engouement.



Lors de la Coupe du monde féminine de football de 2019, plus de 10 millions de français scrutaient les prouesses des Bleues tandis que la finale du Championnat d'Europe de handball féminin rassemblait plus de 5 millions de téléspectateurs. Cet attrait pour le sport féminin est récent.



Pendant longtemps, seules les disciplines individuelles, comme le tennis, le patinage, la natation ou l'athlétisme, étaient retransmises à la télévision. En 2012, les compétitions féminines occupaient seulement 7 % du temps réservé au sport, aujourd'hui, c'est trois fois plus. L'égalité est encore loin, mais les choses bougent.



Si, dans les fédérations sportives, les hommes occupent encore la majorité des postes dirigeants, les filles partent à l'assaut des stades. Elles sont de plus en plus nombreuses à fouler les pelouses et à chausser les crampons. Le nombre de footballeuses a plus que doublé en dix ans, celui des rugbywomen a triplé en quinze ans.



Pour la première fois, en 2020, une femme a été désignée pour arbitrer un match de la très prestigieuse Ligue des champions, marquant ainsi un sacré but aux yeux des téléspectateurs ! Et ce n'est que le début du match !

La Gay Pride, une marche contre les discriminations?

La Gay Pride, appelée maintenant « Marche des fiertés », est un événement festif qui lutte pour l'égalité des droits des personnes LGBTQI (Lesbiennes, Gays, Bisexuels et Trans, Queers, Intersexes) et plus de tolérance à leur égard. Elle regroupe une soixantaine d'associations militantes et se déroule chaque année au mois de juin dans plusieurs villes en France et à travers le monde.



Née en 1970 à New York, un an après de violentes émeutes entre policiers et homosexuels dans un bar du quartier de Greenwich Village, c'est en 1977 que la Gay Pride défile pour la première fois à Paris. En 1981, les militants obtiennent du gouvernement la fin du fichage systématique des homosexuels à la préfecture de police et le retrait de l'homosexualité de la liste des maladies mentales. En 1990, l'Organisation mondiale de la santé le fait à son tour.

C'est à cette époque que débutent notamment les revendications pour le droit de fonder une famille. En 1999, une première victoire est remportée avec la création du PACS (pacte civil de solidarité), une union civile accordant certains droits aux couples homosexuels et hétérosexuels.

En 2013, le mariage et l'adoption s'ouvrent aux couples homosexuels et en 2021, les couples lesbiens peuvent recourir à la procréation médicale assistée pour avoir des enfants. Malgré ces avancées, il existe encore des réactions hostiles : en témoignent les 1800 agressions physiques et verbales homophobes et transphobes recensées en 2019 en France. Dans 60 pays, les personnes LGBT risquent encore la prison et dans 12 autres, essentiellement au Proche et Moyen-Orient, la peine de mort.



Elles sont très nombreuses à s'être battues pour l'égalité des droits.

1748-1793

**OLYMPE DE GOUGES**

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 consacre ce principe, mais en excluant les femmes de la citoyenneté ! En riposte, Olympe de Gouges, la première féministe, publie en 1791 la "Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne", calquée sur celle des hommes. Elle sera guillotinée en 1793.

EMMELINE PANKHURST

Emmeline Pankhurst utilise la méthode forte pour obtenir le droit de vote des femmes. Avec son mouvement des suffragettes, elle incendie des maisons, brise des vitrines, fait la grève de la faim. En 1918, les Anglaises de plus de 30 ans obtiennent le droit de voter et d'être élues. En France, il faut attendre 1944 !

1858-1928



1929-1958

**MARTIN LUTHER KING**

En 1955, Rosa Parks, une couturière noire, est condamnée pour avoir refusé de céder sa place à un Blanc. En réaction, Martin Luther King lance le boycott (blocus) des bus de la ville. Un an plus tard, la ségrégation est interdite dans les transports. Il organise des marches non violentes contre le racisme, et son discours "I have a dream" ("J'ai fait un rêve") marque l'histoire. Il est assassiné en 1968.

NELSON MANDELA

À la même époque, l'avocat Nelson Mandela est en prison. Il est condamné à perpétuité pour avoir mené des actions de sabotage. À sa libération en 1950, il milite pour une réconciliation entre Blancs et Noirs, ce qui lui vaut le prix Nobel de la paix. En 1994, il devient le premier président noir d'Afrique du Sud.

1918-2013



Ligue
des **droits de
l'Homme**



Une ONG comme la puissante Ligue des droits de l'Homme est très engagée dans la défense des minorités, notamment les Roms et migrants. En cas de violation de leurs droits, elle fait pression sur le gouvernement pour les faire cesser.

Il en est de même de la Licra (Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme) et du MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples), tous deux à l'origine de la loi contre le racisme (1972).

mrp

licra

L'association SOS Racisme est l'initiatrice du **testing**, une méthode permettant de débusquer les cas de discrimination.



Le défenseur des droits, mais aussi de très nombreuses associations qui luttent pour l'égalité des droits des groupes discriminés.

LEURS MODES D'ACTION
SONT DIVERS :

- aide aux victimes de discrimination
- appel à manifester
- pétition
- recensement des discriminations

CES ASSOCIATIONS FONT
EVOLUER LES LOIS !

**APF
France
handicap**

APF France handicap, l'association des Paralysés de France, est parvenue à imposer la loi pour l'égalité des droits et l'accessibilité des personnes handicapées en 2005.

**ATD
QUART MONDE**

ATD Quart-Monde a réussi à faire interdire la discrimination envers les personnes pauvres en 2016.

SOS homophobie crée des campagnes de prévention dans les écoles

**SOS
homophobie**

Le Centre Hubertine Auclert aide les enseignants à lutter contre le sexisme à l'école et sur les réseaux sociaux.

centre
**hubertine
auclert**

centre francilien de ressources
pour les femmes et les hommes

De très nombreuses associations féministes comme Osez le féminisme ! ou Femmes solidaires, militent activement pour mettre fin aux stéréotypes de genre et aux violences faites aux femmes au travail, au domicile ou dans la rue

**Osez
le Féminisme!**

Callista

Ce n'est pas si facile. En France, la loi interdit de collecter des informations faisant apparaître les origines raciales ou ethniques d'une personne, ses opinions politiques, philosophique ou religieuses, sa santé ou sa vie sexuelle.



Ce principe est conforme à l'article premier de la constitution de 1958 qui assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race de religion. Mais il est contesté au motif qu'il empêche de faire la preuve de discrimination liées notamment à l'origine.

Des exceptions à la règle sont toutefois autorisées pour des études menées par des organismes publics. L'une des plus importantes, Trajectoire et origine, a été réalisée par l'INSEE, l'institut national de la statistique et des études économiques, et l'INED, l'institut national des études démographiques. On se basant sur les noms, les origines géographiques et les nationalités des personnes, elle a permis à des chercheurs de montrer les discriminations dont souffrent ceux qui sont originaires du Maghreb, d'Afrique subsaharienne ou des DOM-TOM.



D'autres études ont été réalisées dans le monde du travail. Elles visent à mesurer les écarts de salaires entre les hommes et les femmes ou entre les personnes handicapées et le reste de la population. Enfin, le **testing** ou test de situation permet de faire la preuve des cas concrets de discrimination. Ce système, d'abord utilisé pour dénoncer des discriminations à l'entrée de discothèques, a été étendu à d'autres domaines.

Est-il utile de tester ou de mesurer les discriminations ?

OUI !

c'est la seule manière de savoir si les discriminations sont importantes, et quelles populations sont concernées.

Leur mesure permet de mieux les connaître afin de les combattre.

Hommes / Femmes

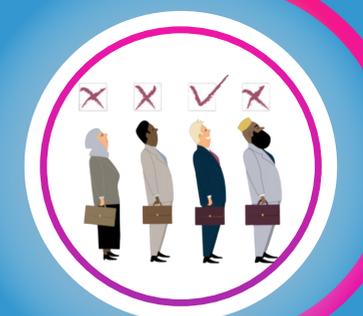
Grâce à de nombreuses études sur les discriminations entre les hommes et les femmes dans le monde du travail, les entreprises sont aujourd'hui particulièrement surveillées. Elles sont désormais obligées de publier chaque année un index d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Cinq grands critères sont notés sur 100. Si elles ne publient pas ou si la note est inférieure à 75, elles doivent payer des indemnités.

Les testings

Les testings ou tests de situation ont aussi permis de pointer du doigt des commerces, des banques, des agences immobilières, qui discriminaient certaines catégories de population..

Mais comment font-ils ?

Cela consiste à envoyer de fausses candidatures à une agence pour la location d'un appartement. Les personnes fictives ont le même profil, mais les unes auront un nom à consonance française et les autres à consonance étrangère. S'il y a un résultat plus favorable pour les premières, il y a discrimination. Ce sont des tests dissuasifs car ils donnent une mauvaise image de ceux qui discriminent. Ils servent surtout de preuve lorsqu'il s'agit de faire cesser et condamner une discrimination. Il arrive aussi que ces tests parviennent à faire modifier les règles. C'est le cas pour les agences immobilières, qui ont désormais l'obligation de suivre une formation à la non-discrimination.



47

C'EST QUOI LA DISCRIMINATION POSITIVE ?



C'EST UN ENSEMBLE DE MESURES PRISES PAR L'ETAT QUI VISENT À PRIVILÉGIER LES GROUPES DE PERSONNES SOUVENT DISCRIMINÉES. LEUR BUT EST DE RÉDUIRE ET DE CORRIGER LES INÉGALITÉS LIÉES À LA DISCRIMINATION.

LA DISCRIMINATION POSITIVE PEUT SE TRADUIRE PAR LA MISE EN PLACE DE QUOTAS, C'EST-À-DIRE DE POURCENTAGES DE POPULATION DÉFINIS À L'AVANCE. AINSI, DEPUIS 1987, TOUTES LES ENTREPRISES DE PLUS DE 20 SALARIÉS SONT DANS L'OBLIGATION D'EMPLOYER 6 % DE TRAVAILLEURS HANDICAPÉS SOUS PEINE DE PAYER UNE AMENDE.



IL EXISTE AUSSI DE NOMBREUX QUOTAS EN FAVEUR DES FEMMES. DEPUIS LA LOI DE PARITÉ VOTÉE EN 2000, TOUS LES PARTIS POLITIQUES DOIVENT PRÉSENTER AUTANT D'HOMMES QUE DE FEMMES SUR LES LISTES POUR LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES, RÉGIONALES, DÉPARTEMENTALES ET MUNICIPALES. PLUSIEURS LOIS IMPOSENT AUSSI QUE LES FEMMES SOIENT PRÉSENTES À HAUTEUR DE 40 % DANS LES POSTES DE CADRE DANS LA FONCTION PUBLIQUE, LES GRANDES FÉDÉRATIONS FRANÇAISES SPORTIVES, OU LES CONSEILS D'ADMINISTRATION REGROUPANT LES DIRIGEANTS DES GRANDES ENTREPRISES.



CONCERNANT L'ÉDUCATION, PLUSIEURS MESURES FAVORISENT L'ACCÈS DES JEUNES DES QUARTIERS DÉFAVORISÉS AUX GRANDES ÉCOLES OU À L'UNIVERSITÉ. DEPUIS 2001, À SCIENCES PO PARIS, LES LYCÉENS ISSUS DES ZEP (ZONES D'ÉDUCATION PRIORITAIRE) PEUVENT ÊTRE ADMIS SUR DOSSIER, SUIVI D'UN ENTRETIEN, SANS PASSER L'ÉPREUVE ÉCRITE. LES BACHELIERS PROFESSIONNELS ET TECHNOLOGIQUES DISPOSENT AUSSI D'UN QUOTA DE PLACES RÉSERVÉES EN IUT ET EN BTS. LES UNIVERSITÉS SONT ÉGALEMENT TENUES D'ACCEPTER UN CERTAIN NOMBRE D'ÉLÈVES BOURSIERS. A PARTIR DE 2021, ILS VONT BÉNÉFICIER DE VOIES D'ENTRÉE SPÉCIFIQUES POUR ACCÉDER À CERTAINES GRANDES ÉCOLES DE LA HAUTE FONCTION PUBLIQUE.



Les quotas , ça marche ?

Les quotas ne suffisent pas à supprimer les effets nocifs des discriminations, mais ils ont l'avantage d'aider les populations défavorisées et/ou discriminées, qui ne partent pas avec les mêmes chances dans la vie, à faire valoir leurs qualités et leur mérite.



À Sciences Po par exemple, les 2000 étudiants issus des ZEP (zones d'éducation prioritaire) depuis 2001 ont été recrutés à des postes de direction comparables aux autres diplômés de l'école, dans les ministères ou dans de grandes entreprises françaises et étrangères.

Cette intégration des minorités favorise la mixité sociale et permet une meilleure représentation de la diversité de la société française au sein du pouvoir économique et en politique.



La mise en place des quotas des femmes a ainsi permis d'augmenter la part des sénatrices de 6 à 32% en vingt ans et celle des députées de 10 à 39 %. Les femmes qui occupent des postes de cadre représentent 41% des effectifs contre 29% en 1995.

Mais ce n'est pas le seul bénéfice des quotas : en accédant à des postes de responsabilités, les femmes sont plus visibles dans les médias et deviennent des modèles de réussite. Des jeunes filles osent désormais candidater à des postes de pouvoir. Des stéréotypes comme "Les femmes n'aiment pas le pouvoir", "elles privilégient toujours leur vie familiale à leur travail" sont aujourd'hui mis à mal.

Il en est de même pour les étudiants défavorisés. Leur réussite à l'université et dans les grandes écoles contribue à briser l'image du jeune des quartiers en échec scolaire et délinquant.

Ces quotas n'ont pas l'effet d'une baguette magique, mais ils permettent de réparer quelques injustices et d'atténuer des inégalités.



Juliette

Des discriminations ont-elles disparu ?

Non, mais certaines régressent .

En France, c'est le cas de discriminations envers les femmes, en particulier dans le monde du travail.

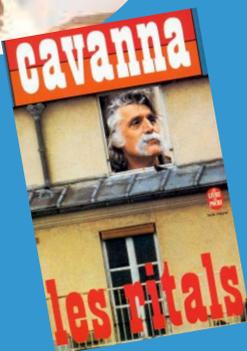
Elles conquièrent des postes de direction et leur salaire se rapproche de celui des hommes, à travail égal.

Même l'orthographe est moins machiste grâce à la féminisation des noms de métiers ou de titres.

Mais on est encore loin de l'égalité parfaite, dans l'écriture comme au travail.



Des discriminations fondées sur l'origine s'effacent aussi pour certains immigrés ou descendants d'immigrés. Au siècle dernier, les Italiens, les Espagnols, les Polonais, les Portugais, venus nombreux travailler ou se réfugier en France, étaient montrés du doigt. Pauvres lors de leur arrivée, généralement mal payés et mal logés, ces migrants étaient aussi mal considérés.



L'écrivain François Cavanna, fils de maçon italiens, l'a raconté dans un livre intitulé *Les Ritals*. Mais aujourd'hui, personne ne traiterait de "rital" ou de "macaroni" un enfant de famille italienne. Quant à Anne Hidalgo, son origine espagnole ne l'a pas empêchée d'être la première femme élue maire de Paris, même si des opposants l'avaient appelée "concierge". C'était une allusion désobligeante aux postes qu'occupaient autrefois des Espagnoles lorsqu'elles arrivaient en France.



Porter un nom espagnol ou italien n'est plus un handicap et, la plupart du temps, on remarque même pas leur origine. Il faut dire qu'aujourd'hui les descendants d'immigrés sont très nombreux en France. On estime qu'environ 30% de la population a au moins un grand-parent d'origine étrangère.

À QUI S'ADRESSER EN CAS DE DISCRIMINATION ?

Les victimes de discriminations sont peu nombreuses à les dénoncer.

Elles estiment souvent qu'elles ne seront pas écoutées ou que ce sera trop compliqué.

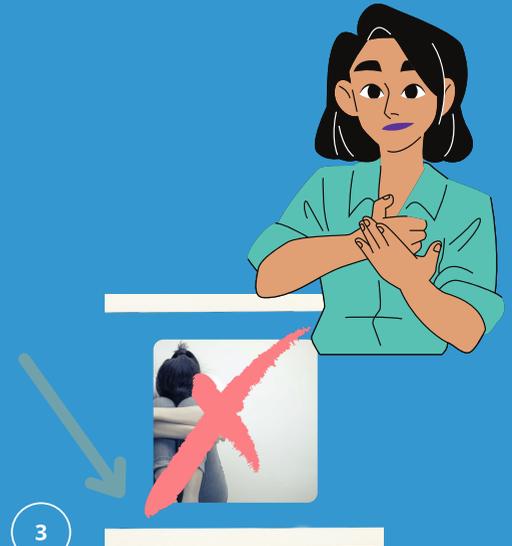
ELLES ONT TORT !

Il est possible de faire valoir ses droits, ou ceux de son entourage si l'on est témoin de comportements discriminatoires, quels qu'ils soient.

1



Même les enfants peuvent dénoncer une situation qui leur paraît injuste. Il ne faut pas hésiter à en parler autour de soi, à ses parents, aux professeurs en qui l'on a confiance.



2



Les conseillers du Défenseur des droits écoutent, aident gratuitement et anonymement les personnes qui appellent. Selon les cas, ils les orientent vers les associations compétentes qui conviennent ou interviennent directement. Ils ont ainsi organisé des testings ou sont intervenus auprès d'administrations. Ils ont par exemple convaincu une école de recruter une accompagnatrice pour permettre à un élève en situation de handicap de venir en classe, ou un club de foot d'accepter un joueur sourd. Cela est d'autant plus important que le Défenseur des droits est aussi le Défenseur des droits des enfants !

3

Il est possible aussi de s'adresser directement au Défenseur des droits. Cette autorité indépendante est chargée en France de recueillir les témoignages et signalements des victimes de discriminations. Ses conseillers répondent à un numéro de téléphone spécial anti-discriminations, le 3928, du lundi au vendredi, de 9h à 18h. Ils sont également joignables sur le site internet www.antidiscrimination.fr. Des tchats et des communications en langue des signes sont prévus pour les personnes malentendantes.

